

NON À L'ÉDUCATION LIBÉRALE DE MACRON-BLANQUER !

Les attaques de Macron-Blanquer contre notre service public de l'Éducation nationale sont multiples et violentes: destruction du dispositif ULIS (voir page 3-4), début de destruction des SEGPA avec la disparition des 6ème SEGPA annoncée, démantèlement de l'Éducation prioritaire et ouverture de ce secteur à l'enseignement privé (voir page 2), renforcement de la concurrence et du management type capitaliste dans les établissements du second degré avec l'auto-évaluation et la contractualisation (voir page 3), loi Rilhac pour les directeurs d'écoles afin de créer des hiérarchies, «laboratoire» de l'école libérale à Marseille, suppressions massives de postes dans le second degré, maintien et élargissement de la précarité (AESH, AED, contractuel.les,...), renforcement du contrôle continu dans les lycées ...

Blanquer accompagne cette libéralisation de l'Éducation nationale – incluant les premiers éléments de privatisation – d'une vaste propagande idéologique contre les enseignant.e.s, leur enseignement et leur statut, fortement aidé par la presse bourgeoise comme Le Figaro récemment. Selon Blanquer, tou.te.s les enseignant.e.s ne partageant pas les valeurs de la République doivent dégager. De toute évidence, il parle de ses propres valeurs de la République qui ne sont pas les nôtres.

Des grèves un peu partout – une voie à suivre ?

Partout en France, les grèves dans les secteurs différents, publics et privés, se multiplient contre la dégradation importante des conditions de travail, contre la vie chère, contre la pénurie de postes et de moyens, contre la précarité, pour une augmentation des

salaires....

C'est encourageant que des dizaines de milliers de salarié.e.s relèvent la tête après cette période plombée par la crise covid. C'est une voie à suivre et dans l'Éducation, on doit aussi engager la bataille contre la politique de Macron-Blanquer.

Préparons une mobilisation forte en janvier 2022 !

Pour faire reculer Macron-Blanquer et pour gagner sur nos revendications, on n'a qu'un seul moyen: se mobiliser massivement. D'autant plus que les DHG en janvier 2022 vont faire très mal avec des centaines de postes supprimés, suppressions d'ores et déjà annoncées par le ministère. Il est important que nous préparions et construisions, dès maintenant et dans les semaines à venir, une mobilisation forte de

PRÉPARONS UNE MOBILISATION FORTE DE TOUTE L'ÉDUCATION !

toute l'Éducation, de la maternelle au lycée, de tous les personnels en janvier 2022. En décembre et début janvier, organisons des heures syndicales et des AG dans nos bahuts pour en discuter et luttons ensuite toutes et tous ensemble pour une Éducation de qualité !

UN 19 OCTOBRE RÉUSSI !

3000 AESH ONT DÉFILÉ À PARIS, AUX PORTES DU MINISTÈRE ! Pour un vrai statut, la titularisation de toutes et tous, un salaire décent, l'abandon des PIAL et de la mutualisation...



SYNDIQUEZ VOUS ! RENSEIGNEZ VOUS !
www.education7627.fr

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les travaux de démolition ont commencé.

Depuis sa mise en place, l'Éducation prioritaire est contestée : elle ne remplirait pas sa mission puisque les difficultés et les inégalités perdurent. Son étiquette créerait une fuite des élèves. Le système par zonage laisserait des établissements de côté.

À la rentrée 2021, Nathalie Élimas, secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire, a lancé des contrats locaux d'accompagnement (CLA) dans 172 écoles, collèges et lycées professionnels des académies de Lille, Nantes et Aix-Marseille. Elle a aussi précisé qu'«on pourra ... ouvrir l'expérimentation à une dizaine d'académies supplémentaires dès la rentrée 2022 ».



Nos propositions.

- un dispositif unifié et cadré nationalement qui s'oppose à la multiplication des labels alimentant le flou.
- des moyens qui permettent une réduction significative du nombre d'élèves par classe et un travail en petits groupes facilitant une co-animation choisie.
- une Éducation qui doit être prioritaire de la maternelle à la fin du lycée, s'articulant avec des politiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités sociales au sein des territoires et entre les territoires, urbains comme ruraux.

Nos propositions pour les collègues.

C'est en Éducation prioritaire que se cristallise le plus la difficulté des collègues. Pour y remédier, nous revendiquons 15 élèves maximum par classe, deux enseignants par classe, deux professeurs principaux par classe, une formation répondant aux besoins des personnels, notamment ceux des néo-titulaires.

Le ministère a changé la nature de l'Éducation prioritaire.

Les CLA sont signés entre l'établissement et le rectorat, en fonction du projet présenté et selon des critères « proches de l'éducation prioritaire ». Les critères sociaux ne sont donc plus prioritaires et la compétition au plus beau projet est lancée entre les établissements et entre les territoires (les urbains contre les ruraux). Tout pourra être remis en cause au bout de trois ans. Les REP+ ne sont pour l'instant pas concernés par cette énième réforme dont nous demandons le retrait.



LA PRÉCARITÉ ENSEIGNANTE

La précarité, dans notre modèle de société GAFaisée, touche tous les secteurs d'activité. Elle s'est invitée jusque dans cette vaste famille des enseignants et elle ne cesse de s'accroître depuis des années. Notre maison apprenante se fissure de jour en jour et les bailleurs de la Nation refusent de la rénover décemment fragilisant ainsi la qualité des enseignements et le statut des enseignants. Le métier n'est plus attractif ! Quels salariés souhaiteraient s'engager aujourd'hui dans un métier qui, après 6 ans d'études supérieures, vous propose un travail, rémunéré 1827,55 € (Brut) en début de carrière, dans des établissements souvent difficiles ? Pourtant selon une récente étude de la Commission européenne, 35 systèmes éducatifs européens sont en manque d'enseignants. L'Éducation Nationale a trouvé LA solution en mettant en place un contrat de droit public : « étudiants MEEF contractuels alternants ». Il s'agit tout simplement d'un dispositif qui permet d'utiliser des étudiants, certes rémunérés mais sans aucune formation appropriée, dans le but de remplacer des collègues ou de boucher les trous dans les établissements plutôt que d'embaucher massivement du personnel qualifié. Le gouvernement, dans une logique purement comptable, n'est absolument pas investi dans une réflexion pédagogique. Comment faire mieux avec moins ?! Les années passent et le professeur est acculé par tout un tas de tâches multiples qui polluent son métier. On l'encourage à participer à des dispositifs qui sont censés aider les élèves mais qui n'ont pour réels objectifs que de réduire le nombre d'enseignants et d'augmenter les effectifs par classe. Pour nos dirigeants, spécialistes de la santé depuis la pandémie, il est plus facile de panser que de penser !

AUTO-ÉVALUATION ET CONTRACTUALISATION DES COLLÈGES – C'EST TOUJOURS NON !

Blanquer met en place l'auto-évaluation des établissements du second degré et on peut se dire, sans réfléchir longtemps, que cela ne se fait pas dans une perspective de donner plus de moyens aux collèges, lycées généraux et lycées professionnels, bien au contraire. La Cour des comptes réclame dans son dernier rapport des économies importantes dans le budget de l'Éducation et le ministère de l'Éducation nationale prévoit à la rentrée prochaine des centaines de suppression de postes dans le second degré, après en avoir supprimé plus de 1800 à cette rentrée. Pour cette auto-évaluation, Blanquer a mis en place un Conseil d'évaluation de l'École, composé de soi-disant experts.

Non à la contractualisation, non à la concurrence entre les établissements !

A la lecture du guide d'auto-évaluation pour les collèges publics, rédigé par ce Conseil, on a l'impression de lire un document de stratégie d'une entreprise du CAC 40 à destination des managers, PDG et/ou des actionnaires. L'auto-évaluation est d'ailleurs un concept assez ancien des entreprises capitalistes avec le seul but de renforcer l'exploitation des salariés. Selon ce guide, l'auto-évaluation permet «*de s'interroger sur la qualité de l'éducation dispensée [.....] et de se proposer des orientations stratégiques.*» (page 1, annexe 1a) Quel cynisme après tant d'années de casse de l'Éducation entraînant le manque criant des moyens, humains et matériels, actuellement.

Ces orientations stratégiques sont liées au projet d'établissement et au contrat d'objectif. Ceux-là doivent trouver une traduction «*dans le fonctionnement de l'établissement, à travers l'articulation de l'allocation des moyens horaires*

et budgétaires avec les axes stratégiques que l'établissement souhaite développer». (page 9, annexe 1a).

Disons-le en langage non-managérial: les contrats d'objectifs vont permettre au gouvernement de mettre les collèges encore plus en concurrence selon la devise: si vous proposez de jolis projets et options, le ministère maintient vos moyens, sinon ce sera coupes budgétaires et un enseignement réduit au minimum. On peut facilement imaginer que cette Éducation à deux vitesses, déjà bien réelle, se renforcera considérablement. Ces contrats d'objectifs vont même mettre en cause à moyen terme l'allocation réglementée des moyens sous forme des DHG.

Actuellement, cette fameuse contractualisation est un des outils principaux pour casser l'Éducation prioritaire (voir article Éducation prioritaire) et pour ouvrir la porte à l'enseignement privé dans ce domaine.

Non au management privé – pour un service public de qualité

Tout cela montre que Macron et Blanquer poussent fortement vers la libéralisation du service public de l'Éducation. Qui dit libéralisation dit management. Dans le guide de l'auto-évaluation, on peut lire dans le point gestion des ressources humaines, management interne et le développement professionnel des personnels: «*On s'intéresse ici aux travaux et aux pratiques menés par l'établissement en matière de GRH, de management et de formation, au suivi des personnels et de leurs carrières,».* (page 10, annexe 1a)

Nous n'avons pas besoin de l'auto-évaluation et de la contractualisation, et encore moins de la concurrence et du management privé, capitaliste.

Mais nous avons besoins d'une augmentation massive des moyens, d'une embauche massive des personnels enseignants et non-enseignants pour permettre une Éducation de qualité, gratuite, accessible à toutes et tous, allant de paire avec des conditions de travail et des conditions d'études décentes.

Pour une inclusion de qualité il faut des moyens !

La question de « l'inclusion » prend une place de plus en plus importante dans notre travail quotidien. Et pourtant le Ministère l'envisage toujours façon « low-cost ». L'insuffisance des moyens est chronique et l'inclusion s'avère trop souvent cause de souffrance malgré l'investissement des personnels sur le terrain.

Les moyens attribués à l'inclusion sont bien en dessous des besoins réels. Celle-ci s'inscrit tout d'abord dans un cadre où les effectifs de classe sont surchargés. Il n'y a que les « ronds de cuir » du Ministère, du Rectorat et de l'IA pour croire à leurs discours et laisser entendre que les enseignants ont le temps d'individualiser, d'accompagner, d'aider les enfants et les jeunes dans des classes de 28, 29, 30 élèves (ou même 25 comme en éducation prioritaire). **Lire la suite de l'article en p 4**



SYNDIQUEZ VOUS ! RENSEIGNEZ VOUS !
www.education7627.fr

Les enseignant.e.s, les personnels AESH, sont-ils/elles les seul.e.s à se poser la question de la souffrance des enfants et des adolescent.e.s à qui on ne donne pas les moyens d'être épaulé.e.s ?

Bien entendu, M. Blanquer répondra que c'est bien aux AESH d'être au plus proche des élèves en situation de handicap inclus dans les classes. Mais les moyens accordés pour ces missions dont tout le monde connaît l'importance sont très insuffisants. Considérer qu'un.e adolescent.e en situation de handicap n'a besoin d'être aidé.e qu'un tiers du temps (parfois moins), n'est-ce pas finalement faire montre du même mépris que le Ministère affiche pour les AESH qu'il maintient en situation de précarité la plus complète ? Bien sûr tout a été fait pour que « l'honneur » de l'Education Nationale soit sauf, ou plutôt pour être inattaquable, et aucun temps d'accompagnement obligatoire ne figure maintenant sur les préconisations MDPH si bien que les Inspections académiques doivent seulement justifier « d'un temps » (même très court) d'accompagnement. Aux PIALs de le déterminer en fonction des moyens dont ils disposent, et curieusement le nombre d'élèves pris en charge par un.e collègue AESH a considérablement augmenté. Dans plusieurs collèges des AESH assurent le suivi de 4, voire 5 élèves. Et cela peut monter jusqu'à 7 dans l'académie ! Merci la mutualisation des moyens !

La réalité est aux antipodes des discours de Blanquer et Macron pour « favoriser » l'inclusion. Après la disparition programmée des classes de SEGPA de niveau sixième, des fermetures de sections TSL et d'autres sections spécialisées, les classes ULIS vont elles aussi voir leur sort s'aggraver. Après avoir décidé, en Seine-Maritime, d'interdire aux professeur.e.s des écoles spécialisé.e.s de postuler dans les ULIS collège pour combler les postes vacants en premier degré, et donc nommé plusieurs

contractuel.le.s sans formation en remplacement des coordinateur/trice.s d'ULIS, le DASEN va maintenant à contre courant des textes en décrétant que les ULIS pourront accueillir dès décembre 13 élèves, puis 14. Adieu le maxima déjà trop haut et régulièrement dépassé de 12 élèves par ULIS ! Ces dispositifs seraient-ils victimes de leur succès avec une hausse croissante de demande de places ? Pas vraiment, mais les structures spécialisées étant débordées faute de moyens, des enfants ou adolescents relevant d'IME, d'ITEP, d'IMPRO sont finalement accueillis dans les ULIS qu'il semble plus simple de surcharger. Mais c'est bien au détriment des élèves qui ne peuvent pas être accompagné.e.s comme il le faut, mais aussi des personnels enseignants et AESH qui font face à des situations ingérables, voire dangereuses.

Et la situation n'étant guère meilleure dans l'Eure, cette augmentation du maxima d'élèves en classe ULIS devrait lui aussi très vite être augmenté dans ce département. A moins que la mobilisation qui se met en place permette de faire reculer le DASEN de Seine-Maritime, et au delà le Rectorat lui aussi à la manœuvre !

**DES ULIS À 13, 14 ET PLUS,
C'EST NON !
10 ÉLÈVES, PAS PLUS !**

Mercredi 1^{er} décembre - 15h00

**Rassemblement à ROUEN,
devant l'Inspection académique**



**SYNDIQUEZ VOUS ! RENSEIGNEZ VOUS !
www.education7627.fr**

A NE PAS LOUPER LE 13 JANVIER 2022: STAGE COLLÈGES



Toute une journée de débat, d'échanges, de formation et d'information, animée par les militantes et militants du pôle collège de la CGT Educ'action, t'attend !

Au programme, dans la matinée, une discussion en deux temps:

- **situation dans nos collèges et les attaques de Blanquer**
- **nos revendications et notre projet pour le collège**

Dans l'après-midi, après un pot et un repas fraternels, une discussion sur des luttes à mener:

- **comment s'organiser, comment lutter ? - Dans nos collèges et au-delà !**
 - Comment construire des luttes dans nos collèges (avec des exemples concrets) ?
 - Comment faire le lien avec les autres secteurs de l'Education, les autres secteurs du public et du privé ?
 - Comment défendre nos collègues (CA, CTSD, CAPA, DHG, RSST, droits des TZR.....)

N'hésitez pas à vous inscrire et à nous contacter